



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/49/32  
7 septembre 1994

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

Quarante-neuvième session

RAPPORT DU COMITÉ DES CONFÉRENCES\*

---

\* Le présent document est une version ronéotypée du rapport du Comité des conférences. Le rapport final paraîtra en tant que Supplément No 32 des Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session (A/49/32).

94-35292 (F) 041094 051094 061094

/...

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. CALENDRIER DES CONFÉRENCES ET RÉUNIONS . . . . .	1 - 46	4
A. Questions relatives au calendrier approuvé pour 1994 et dérogations à ce calendrier entre les sessions . . . . .	1 - 6	4
B. Adoption du projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 1995 . . . . .	7 - 20	5
C. Amélioration de l'utilisation des services de conférence . . . . .	21 - 43	8
D. Demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale . . . .	44 - 46	11
II. CONTRÔLE ET LIMITATION DE LA DOCUMENTATION . . . . .	47 - 67	12
A. Établissement de comptes rendus des séances des organes subsidiaires de l'Assemblée générale . .	47 - 56	12
B. Application des règles et dispositions relatives au contrôle et à la limitation de la documentation : respect de la règle des six semaines pour la publication de la documentation préalable aux sessions . . . . .	57 - 67	16
III. EXAMEN DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993 : CHAPITRE 41 J - SERVICES DE CONFÉRENCE . . . . .	68 - 72	19
IV. ÉTUDE DÉTAILLÉE DES SERVICES DE CONFÉRENCE . . . . .	73 - 90	20
V. QUESTIONS D'ORGANISATION . . . . .	91 - 97	24
A. Composition du Comité . . . . .	91	24
B. Bureau . . . . .	92 - 93	24
C. Organisation des travaux . . . . .	94 - 95	24
D. Programme de travail . . . . .	96 - 97	24

/...

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
VI. TRAVAUX DU COMITÉ AU COURS DE LA QUARANTE-HUITIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (21 SEPTEMBRE-23 DÉCEMBRE 1993) . . . . .	98 25

Annexes

I. Projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies et des principaux organes des institutions spécialisées, ainsi que de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce pour 1995 . . . . .	27
II. Propositions de la délégation égyptienne . . . . .	58

## I. CALENDRIER DES CONFÉRENCES ET RÉUNIONS

### A. Questions relatives au calendrier approuvé pour 1994 et dérogations à ce calendrier entre les sessions

#### Introduction et aperçu général

1. Dans sa résolution 48/222 A du 23 décembre 1993, l'Assemblée générale a approuvé le projet de calendrier des conférences et réunions pour l'exercice biennal 1994-1995 tel qu'il a été présenté puis modifié par le Comité des conférences à l'annexe I du rapport qu'il a soumis à l'Assemblée lors de sa quarante-huitième session<sup>1</sup>.

2. À sa session d'organisation (363e séance), le 8 avril 1994, le Comité a décidé que le Secrétariat pourrait, en consultation avec son bureau, statuer sur les modifications proposées du calendrier si elles n'avaient pas d'incidences sur le budget-programme. Le Comité a été avisé d'un certain nombre de modifications de cette nature au cours de 1994.

3. De plus, par une communication écrite du Secrétariat, le Comité a été avisé de demandes de changements ou d'additions au calendrier des conférences approuvé pour 1994. L'objet de ces demandes et la suite qui leur a été donnée par le Comité sont exposés ci-après.

<u>Organe</u>	<u>Demande</u>	<u>Décision</u>
Consultations officieuses du Secrétaire général sur les questions non réglées concernant les dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatives à l'exploitation minière des fonds marins	Fournir installations et services de conférence pour une réunion supplémentaire d'une semaine, du 4 au 8 avril, en réponse à la demande contenue au paragraphe 20 de la résolution 48/28 de l'Assemblée générale	Demande approuvée
Comité des droits de l'enfant et Groupe de travail d'avant session	Tenir une session extraordinaire de trois semaines, précédée d'une réunion d'avant session du Groupe de travail d'une semaine, au cours du premier semestre 1994, le volume de travail du Comité étant plus gros que prévu	Demande approuvée
Comité des droits de l'homme	Porter à quatre semaines la durée de sa cinquante et unième session, au lieu des trois semaines habituelles, et en fixer les dates du 4 au 29 juillet, en raison de l'augmentation constante du volume de travail du Comité	Demande approuvée
Comité spécial de l'océan Indien	Convoquer sa session du 11 au 15 juillet, au lieu du 13 au 17 juin, le rapport du Secrétaire général au Comité, demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/82, devant être présenté le 30 juin	Demande approuvée
Réunion des États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant	Convoquer une réunion d'une journée pour examiner la durée des réunions du Comité	Demande approuvée

/...

<u>Organe</u>	<u>Demande</u>	<u>Décision</u>
Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques	Convoquer la dixième session du 22 août au 2 septembre, au lieu du 22 au 31 août, en raison des travaux qu'il faudra achever avant la première session de la Conférence des parties	Demande approuvée
Colloque ONG des Nations Unies pour la région de l'Amérique du Nord sur la question de Palestine	Convoquer le colloque à Toronto (Canada) du 6 au 8 juillet, et non pas à New York en juin	Demande approuvée
Consultations officieuses du Secrétaire général sur les questions non réglées concernant les dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatives à l'exploitation minière des fonds marins	Convoquer une réunion supplémentaire de quatre jours du 31 mai au 3 juin, et une autre réunion du 25 au 29 juillet, pour poursuivre et accélérer les consultations	Demande approuvée
Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	Convoquer une session spéciale d'une journée, le 18 juin à New York, pour régler certaines questions de procédure du Fonds pour l'environnement mondial	Demande approuvée
Comité des conférences	Convoquer sa session de fond de 1994 du 22 au 31 août, et non pas du 17 au 26 août, en raison du volume de travail particulièrement important de la Cinquième Commission, à laquelle plusieurs membres du Comité siègent également	Demande approuvée

#### Conclusions et recommandations

4. Le Comité a souligné qu'il importait que les organes réduisent dans toute la mesure du possible, dans leurs demandes, la durée des réunions, étant donné les limites des ressources du Bureau des services de conférence et services d'appui.
5. Il a également appelé l'attention sur le caractère exceptionnel des dérogations au calendrier approuvé.
6. Le Comité a décidé que, dorénavant, les demandes de dérogation entre les sessions qui lui seraient présentées seraient examinées par le bureau, en consultation avec le Secrétariat, en vue d'une décision ultérieure.

#### B. Adoption du projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 1995

##### Introduction et aperçu général

7. À ses 366e, 367e et 373e séances, les 22, 23 et 26 août 1994, le Comité des conférences a examiné trois documents relatifs au projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 1995, à savoir : le projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 1995, l'état récapitulatif des conférences spéciales programmées pour 1995 (A/C.5/49/2) et la lettre datée du 8 avril 1994, adressée au Président du Comité des conférences par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.172/156).

/...

Examen de la question

8. Le Comité a demandé au Secrétariat, qui les lui a fournies, des précisions sur différents points et aspects du projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 1995.
9. Il a été remarqué que certains organes, tels le Groupe des Trois de la Commission des droits de l'homme, créé conformément à la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, et la Commission contre l'apartheid dans les sports, figuraient au calendrier alors qu'apparemment leur mandat avait pris fin, conformément à la résolution 48/258 de l'Assemblée générale en date du 23 juin 1994. Le Secrétariat a expliqué que, compte tenu du statut juridique de ces organes, créés en vertu de traités, il leur incombait de mettre fin à leur mandat.
10. Le Comité a également demandé au Secrétariat, qui les lui a fournies, des précisions sur la nécessité, voire l'utilité, de l'état récapitulatif des conférences spéciales programmées pour 1995 (A/C.5/49/2).
11. On a estimé que les informations relatives aux ressources financières et humaines consacrées à ces conférences devaient être davantage détaillées pour inclure, outre les coûts des conférences plénières proprement dites, l'ensemble des ressources affectées aux différents comités préparatoires, groupes de travail, groupes d'experts et secrétariats ad hoc. Ces informations seraient utiles en ce qu'elles permettraient aux délégations de prendre des décisions sur les questions financières et de faire des économies.
12. D'autre part, le Secrétariat a répondu à des questions sur les règles appliquées pour fixer les jours fériés dans les différents lieux d'affectation. Il a expliqué qu'il revenait au Secrétaire général de fixer les jours fériés de tous les lieux d'affectation et que trois règles s'appliquaient : il ne devait pas y avoir plus de neuf jours fériés dans l'année; les jours fériés devaient coïncider avec ceux du pays du lieu d'affectation qui étaient également des jours de congé scolaire; enfin, ils devaient être espacés de manière à tomber en gros tous les deux mois.
13. Le Comité a consacré une discussion approfondie à cette question. On a émis l'avis que la compétence du Secrétaire général concernant la fixation des jours fériés ne s'opposait pas à la compétence des États Membres, à qui il incombait d'approuver, après des modifications éventuelles, les règles relatives aux conditions d'emploi des fonctionnaires de l'Organisation, y compris la fixation des jours fériés.
14. On a par ailleurs émis l'avis que le Comité, en tant qu'organe consultatif de l'Assemblée générale chargé du calendrier des conférences et réunions, était habilité à recommander de ne pas tenir de séances les jours de l'Aïd al-Fitr et de l'Aïd al-Adha, auxquels se référait dans une lettre (A/AC.172/156) le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, car nombre d'États Membres ne pourraient pas y participer. Il a également été proposé d'envisager de faire de ces deux dates des jours chômés par l'ONU.

/...

15. Selon un autre avis, l'instance indiquée pour proposer tout changement dans les jours fériés serait l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième ou cinquante et unième session, à l'occasion de l'examen des questions relatives au personnel et du Statut et du Règlement du personnel. On a donc également estimé que le Comité n'était pas en mesure de faire des recommandations à l'Assemblée générale ou à ses organes en ce qui concerne des jours fériés du calendrier qui n'étaient pas encore officiels.

16. Il a été noté que les présidents de comité tenaient généralement compte des demandes des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique visant à ce qu'il n'y ait pas de réunions le jour de ces deux fêtes, car nombre de délégations ne pouvaient pas y participer, et qu'ils s'efforçaient d'adapter le programme de travail de leur comité en conséquence.

17. Il a été proposé de renvoyer la question à l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "Questions relatives au personnel".

#### Conclusions et recommandations

18. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale :

a) Adopte le projet révisé de calendrier des conférences et réunions pour 1995;

b) Autorise le Comité à apporter au calendrier des conférences et réunions pour 1995 toutes les modifications que pourraient nécessiter les mesures et décisions que l'Assemblée générale prendrait à sa quarante-neuvième session;

c) Invite les organes délibérants compétents à dissoudre tous les organes chargés de questions relatives à l'apartheid;

d) Invite les organes des Nations Unies à éviter de tenir des séances les 2 mars et 9 mai 1995 et invite également le Secrétariat, lors de l'élaboration du projet de calendrier des conférences et réunions pour 1996-1997, à prendre en considération les mêmes préoccupations exprimées par certains États Membres.

19. Le Comité a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session, un état récapitulatif concernant le nombre et les coûts des conférences spéciales prévues pour 1995.

20. Le Comité a également prié le Secrétariat de présenter à l'Assemblée générale, à sa cinquantième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences, un tableau synoptique, par secteur, des réunions tenues au cours des exercices biennaux 1992-1993 et 1994-1995 (en présentant des projections pour la seconde moitié de 1995), qui comporterait également le coût indicatif des services de conférence fournis ainsi qu'une ventilation des coûts des services des séances et de la documentation.

/...

C. Amélioration de l'utilisation des services de conférence

1. Statistiques relatives aux réunions des organes de l'ONU

Introduction et aperçu général

21. Depuis 1983, le Comité des conférences a examiné une série de rapports donnant des statistiques sur les réunions de plusieurs organes de l'ONU à New York, Genève et Vienne. À sa 348e séance, le 18 mai 1993, le Comité a décidé de continuer à appliquer la méthode expérimentale utilisée depuis 1991 et demandé au Secrétariat d'élargir l'information présentée, en y joignant des analyses des tendances constatées et les taux d'utilisation de la capacité.

22. Compte tenu de ses décisions antérieures et des demandes formulées par l'Assemblée générale au paragraphe 7 de sa résolution 48/222 A, le Comité a examiné, à ses 368e et 369e séances, les 23 et 24 août 1994, deux rapports, l'un établi selon la méthode adoptée (A/AC.172/157 et Corr.1) et l'autre contenant des analyses des tendances constatées et les taux d'utilisation de la capacité.

23. En outre, conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la résolution 48/222 A de l'Assemblée générale, le Président du Comité des conférences a tenu des consultations avec les présidents des organes pour lesquels le taux d'utilisation des services était, pour les trois dernières sessions, inférieur au seuil fixé. Aux mêmes séances, le Comité a examiné un rapport du Secrétariat sur les résultats de ces consultations.

Examen de la question

24. On a constaté que l'échantillon d'organes figurant dans le document A/AC.172/157 et Corr.1 avait été élargi et que les coefficients d'utilisation global et moyen avaient considérablement augmenté en 1993.

25. On a estimé que, du fait de la tendance récente à commencer les séances en retard, il fallait tenir des séances supplémentaires, ce qui alourdissait la charge de travail des services de conférence.

26. On a par ailleurs noté que les services de conférence n'ignoraient pas que, si l'on disposait d'indicateurs permettant d'analyser la capacité d'utilisation des services d'interprétation, il n'existait, en matière de documentation, aucun indicateur permettant d'évaluer l'adéquation de la capacité de traitement, en raison notamment de l'absence d'une évaluation de la demande de documents à traiter.

Conclusions et recommandations

27. Le Comité s'est félicité de l'amélioration des coefficients d'utilisation global et moyen pour l'échantillon représentatif d'organes.

28. Il a demandé au Secrétariat d'élargir l'échantillon utilisé pour l'analyse statistique, en y ajoutant les grandes commissions de l'Assemblée générale et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).

/...



29. Il a également demandé au Secrétariat d'inclure à l'avenir, dans les rapports, des chiffres relatifs à l'utilisation des services de conférence (pour l'interprétation et la documentation) à New York, Genève et Vienne.

30. Le Comité a aussi demandé à son président de consulter en son nom les présidents des organes dont le taux d'utilisation des ressources qui leur avaient été allouées était régulièrement inférieur au seuil fixé (75 % pour les années civiles 1983 à 1993, 80 % pour l'année civile 1994) pour les trois dernières sessions, en vue de faire des recommandations appropriées permettant d'obtenir une utilisation optimale des services de conférence.

31. Le Comité a de nouveau recommandé à l'Assemblée générale de prier instamment les organes dont le taux d'utilisation était, pour les trois dernières sessions, inférieur au seuil fixé d'examiner la situation et d'envisager de réduire leurs demandes en matière de services de conférence.

## 2. Services de conférence à Vienne

### Introduction et aperçu général

32. À sa 363e séance, le 8 avril 1994, le Comité des conférences a décidé d'examiner la question des services de conférence à Vienne. À sa 366e séance, le 22 août 1994, dans le contexte du paragraphe 14 de la résolution 48/222 A de l'Assemblée générale, le Comité a examiné une note du Secrétariat sur cette question.

### Examen de la question

33. Le Secrétariat a confirmé les progrès accomplis dans la mise en place de services de conférence unifiés relevant de l'Organisation des Nations Unies, qui serait une réalité à compter du 1er janvier 1995, et dont les modalités avaient fait l'objet d'un projet d'accord. Sur la base de cet accord, les prévisions budgétaires révisées au titre du chapitre 25 E (Services de conférence et bibliothèque, Vienne) du budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995 seraient présentées par le Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Il a été précisé que la création de ces services de conférence unifiés n'entraîneraient pas de dépenses supplémentaires pour les États Membres.

### Conclusions et recommandations

34. Le Comité a pris acte de la note du Secrétariat.

3. Texte portant autorisation des dérogations pour tous les organes subsidiaires se réunissant ailleurs qu'à leur siège et pratiques desdits organes

### Introduction et aperçu général

35. Au paragraphe 20 de sa résolution 48/222 A du 23 décembre 1993, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'examiner, pour tous les organes subsidiaires qui dérogent à la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, en

/...

date du 18 décembre 1985, en se réunissant ailleurs qu'à leur siège, les textes portant autorisation de ces dérogations et la pratique desdits organes, et de lui rendre compte à ce sujet à sa quarante-neuvième session par l'intermédiaire du Comité des conférences.

36. À sa 366e séance, le 22 août 1994, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur la question (A/49/212).

#### Examen de la question

37. On a noté que certains organes subsidiaires se réunissant ailleurs qu'à leur siège avaient signalé qu'il y avait des avantages nets à cette pratique, notamment des économies pour l'Organisation. On a dit que, puisque l'objectif de la règle qui voulait que les organes se réunissent à leur siège était de réduire les dépenses, il serait utile d'avoir des données sur les coûts des réunions tenues ailleurs.

38. On a estimé que, dans la mesure où les dispositions de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985 constituaient une règle, il fallait limiter au maximum les exceptions autres que celles qui étaient énumérées aux alinéas a) à i) du paragraphe 4 de la section I de cette résolution. L'Assemblée générale devait faire preuve de pragmatisme dans son examen de la question, s'agissant notamment de savoir s'il fallait continuer d'accorder des dérogations aux commissions techniques du Conseil économique et social, qui n'avaient pas usé de leur droit de se réunir ailleurs depuis que la résolution avait été adoptée.

39. On a estimé également que la règle devait être respectée rigoureusement et qu'il ne fallait pas accorder d'autres dérogations. De plus, les organes qui n'avaient pas exercé leur droit de se réunir ailleurs qu'à leur siège ne devraient plus être autorisés à le faire.

40. Le Secrétariat a apporté des éclaircissements sur divers points du rapport.

#### Conclusions et recommandations

41. Le Comité s'est félicité de la qualité du rapport du Secrétaire général (A/49/212).

42. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de : a) mettre un terme à la dérogation accordée au Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, cet organe ayant été transféré à Vienne, d'une part, et ayant pris la décision de tenir désormais ses réunions à Vienne, d'autre part; b) reformuler la dérogation accordée au Conseil économique et social, compte tenu des mesures prises par l'Assemblée générale au paragraphe 5 c) de l'annexe à sa résolution 45/264 du 13 mai 1991, à savoir qu'une session de fond d'une durée de quatre à cinq semaines serait tenue chaque année entre mai et juillet, alternativement à New York et à Genève; et c) mettre un terme aux dérogations accordées aux commissions techniques du Conseil, puisqu'elles n'avaient pas exercé leur droit de se réunir ailleurs qu'à leur siège depuis 1985.

/...

43. Le Comité a recommandé en outre à l'Assemblée générale, sur la base de l'avis du Bureau des services de conférence et services d'appui, de tenir compte, lorsqu'elle examinerait les demandes de dérogation à la résolution 40/243, de considérations tenant aux incidences financières de la dérogation, à son effet sur les travaux des organes concernés, ainsi qu'au volume de travail au siège de l'organe concerné comme au Siège de l'Organisation à New York. À cette fin, le Comité a recommandé que l'Assemblée générale se concerta étroitement avec les organes qui sollicitaient une dérogation à la résolution 40/243.

D. Demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale

Introduction et aperçu général

44. À sa 365e séance, le 22 août 1994, le Comité des conférences a examiné une note de son secrétariat dans laquelle des organes subsidiaires demandaient une dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale qui stipulait qu'aucun organe subsidiaire de l'Assemblée générale ne pouvait se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une session ordinaire de l'Assemblée si ce n'était avec l'assentiment exprès de celle-ci.

45. Conformément à la procédure établie par le Comité, les demandes étaient accompagnées d'explications précisant a) pourquoi les organes souhaitaient se réunir; b) pourquoi ils n'avaient pas terminé leurs travaux à la date limite du 1er septembre prévue au paragraphe 6 de la section I de la résolution 40/243; c) pourquoi ils devaient se réunir durant la session de l'Assemblée; et d) combien de séances leur seraient nécessaires. Ces renseignements étaient complétés par des données statistiques sur le nombre de séances, le cas échéant, que les organes concernés avaient tenues au cours de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale et sur l'efficacité avec laquelle ils avaient utilisé les services de conférence mis à leur disposition.

Conclusions et recommandations

46. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'autoriser expressément les organes énumérés ci-après à se réunir à New York pendant la quarante-neuvième session de l'Assemblée, étant entendu que les séances auraient lieu en fonction des locaux et des services disponibles, de façon à ne pas gêner les activités de l'Assemblée elle-même : Comité des relations avec le pays hôte, Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, Groupe de travail sur le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Conseil d'administration de l'UNICEF, Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et Comité des conférences.

/...

## II. CONTRÔLE ET LIMITATION DE LA DOCUMENTATION

### A. Établissement de comptes rendus des séances des organes subsidiaires de l'Assemblée générale

#### Introduction et aperçu général

47. Au paragraphe 16 de sa résolution 47/202 B du 22 décembre 1992, l'Assemblée générale a décidé de procéder, à sa quarante-neuvième session, à un examen exhaustif portant, entre autres, sur la nécessité et l'utilité des procès-verbaux et des comptes rendus analytiques et sur leur distribution en temps voulu, en se fondant sur un rapport que le Secrétaire général lui présenterait par l'intermédiaire du Comité des conférences et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Par la suite, au paragraphe 3 de sa résolution 48/222 B, l'Assemblée a encouragé tous les organes qui avaient actuellement droit à des comptes rendus à réexaminer leurs besoins en la matière, en particulier pour ce qui était des procès-verbaux, et à lui présenter leurs recommandations à sa quarante-neuvième session.

48. Dans le contexte de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995, le Comité a prié le Secrétariat d'examiner la possibilité de transférer les fonctionnaires chargés de la rédaction des communiqués de presse au Bureau des services de conférence et services d'appui, de façon qu'ils puissent également établir des comptes rendus analytiques, et de lui présenter, ainsi qu'à l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session, les résultats de cette étude.

49. À ses 365e, 367e et 368e séances, les 22 et 23 août 1994, le Comité des conférences a examiné le rapport du Secrétaire général sur cette question (A/49/276 et Add.1 et 2) et une note du Secrétariat à ce sujet.

#### Examen de la question

50. Il a été rappelé que toute décision concernant la limitation ou la réduction de l'établissement des comptes rendus de séance devait être prise par l'Assemblée générale, le Secrétariat n'ayant pas de pouvoir de décision en la matière. L'établissement de procès-verbaux, moyennant un coût indicatif de 16 600 dollars par procès-verbal dans les six langues officielles, était plus onéreux que celui des comptes rendus analytiques, dont le coût unitaire indicatif était de 10 200 dollars, également dans les six langues. Ces coûts englobaient le temps consacré par le personnel permanent à la rédaction, la traduction et le traitement de textes, ainsi que les fournitures nécessaires à la reproduction. Toutefois, le Secrétariat a fait observer que le remplacement des procès-verbaux par des comptes rendus analytiques pourrait soulever des problèmes sérieux. En effet, les procès-verbaux étaient établis par des équipes spécialisées, tandis que les comptes rendus analytiques étaient établis par des traducteurs-rédacteurs, dont les fonctions consistaient également à traduire. Si on réduisait les procès-verbaux, il faudrait augmenter la capacité des services de traduction, pour lesquels la traduction des comptes rendus analytiques représentait déjà 12 à 13 % du volume de travail de traduction totale. Il se trouvait que le volume de travail représenté par les comptes rendus analytiques avait d'ores et déjà dépassé la capacité des services de

/...

traduction, si bien qu'il avait fallu, étant donné la règle de parution simultanée, repousser jusqu'à six mois, voire davantage, leur date de parution. Il semblait difficile d'augmenter encore cette charge de travail sans augmenter la capacité des services de traduction.

#### Conclusions et recommandations

51. Le Comité a noté avec satisfaction que les conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF avaient décidé de se passer de comptes rendus analytiques.

52. Le Comité a convenu de la nécessité et de l'utilité de procès-verbaux et de comptes rendus analytiques pour certains organes de nature politique ou juridique. Il importait néanmoins de revoir les procédures et de rationaliser l'établissement de comptes rendus.

53. Afin d'encourager les organes ayant droit à des comptes rendus à réexaminer leurs besoins en la matière, le Comité a recommandé que l'Assemblée générale invite les organes créés par la Charte des Nations Unies à examiner leur droit à des comptes rendus et que, dans le cas des organes créés en vertu de traités, habilités à instituer leur propre pratique en la matière, l'Assemblée générale les engage à réexaminer ces besoins.

54. Le Comité a décidé de prier le Président de l'Assemblée générale d'adresser une lettre aux présidents de certains organes leur demandant de réexaminer leurs besoins en matière de comptes rendus. En outre, le Comité a recommandé ce qui suit :

a) Organes continuant de bénéficier de procès-verbaux :

Conseil de sécurité

Comité d'état-major

Assemblée générale (séances plénières)

Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (pour l'audition des témoins)

Tribunal administratif des Nations Unies (en cas de procédure orale)

Conseil de tutelle

b) Organes dont les réunions font l'objet de comptes rendus analytiques au lieu de procès-verbaux :

Première Commission

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

/...

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Commission du désarmement

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Conférence du désarmement

c) Organes faisant l'objet de comptes rendus analytiques et éventuellement priés de réexaminer leurs besoins :

Bureau et grandes commissions de l'Assemblée générale

Organes subsidiaires du Conseil de sécurité :

Comité d'experts créé par le Conseil de sécurité à sa 1re séance, en 1946 (pour réexaminer son règlement intérieur et formuler des recommandations à ce sujet)

Comité d'admission de nouveaux Membres créé par décision du Conseil de sécurité à sa 42e séance (1946)

Comité d'experts (pour examiner la question des petits États et territoires) créé par le Conseil de sécurité à sa 1506e séance

Comité chargé de la question de la tenue de réunions du Conseil hors du Siège (créé par décision du Conseil de sécurité à sa 1652e séance)

Commission du Conseil de sécurité (pour examiner la situation dans les territoires arabes occupés depuis 1967) créée en application de la résolution 446 (1979)

Comité spécial créé en vertu de la résolution 507 (1982) du Conseil de sécurité (aux fins de coordonner et de mobiliser des ressources destinées au Fonds spécial pour la République des Seychelles)

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït

Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation créée par la résolution 692 (1991) du Conseil de sécurité

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 724 (1991) concernant la Yougoslavie

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 748 (1992) concernant la Jamahiriya arabe libyenne

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie

/...

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 841 (1993)  
concernant Haïti

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993)  
concernant l'Angola

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994)  
concernant le Rwanda

Conseil économique et social (séances plénières)

Commission du droit international

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de  
discrimination raciale :

- a) Comité pour l'élimination de la discrimination raciale
- b) Réunions des États parties

Comité spécial de l'océan Indien

Commission des droits de l'homme et Sous-Commission de la lutte contre  
les mesures discriminatoires et de la protection des minorités

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels,  
inhumains ou dégradants :

- a) Comité contre la torture
- b) Réunions des États parties

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à  
l'égard des femmes : Comité pour l'élimination de la discrimination à  
l'égard des femmes

Convention relative aux droits de l'enfant :

- a) Comité des droits de l'enfant
- b) Réunions des États parties

Pacte international relatif aux droits civils et politiques :

- a) Comité des droits de l'homme
- b) Réunions des États parties

Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de  
l'espace extra-atmosphérique

/...

Comité des droits économiques, sociaux et culturels

Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

d) Organes ne faisant plus l'objet de comptes rendus :

Comité chargé des demandes de réformation de jugements du Tribunal administratif

Organes subsidiaires de l'Assemblée générale qui se réunissent à l'occasion de journées internationales de solidarité proclamées par l'Assemblée générale

Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

55. Le Comité a déploré que la demande de l'Assemblée générale tendant à limiter le temps de parole soit restée lettre morte. En vue de raccourcir les comptes rendus, le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier de nouveau les présidents des organes pertinents et des organes subsidiaires de l'Assemblée de proposer aux États Membres, au début de chaque session, de limiter le temps de parole des intervenants, comme elle l'avait fait au paragraphe 11 de sa résolution 48/222 A.

56. Le Comité a souligné l'importance des comptes rendus analytiques pour les délégations et a recommandé que l'on améliore leurs délais de parution. En ce qui concerne la rédaction des communiqués de presse et la rédaction des comptes rendus analytiques, le Comité a souscrit à la recommandation du Secrétariat tendant à maintenir le système actuel, qui consistait à faire établir les deux types de documents par un personnel différent, étant donné que ces documents avaient des objectifs différents et que les fonctionnaires intéressés exerçaient des fonctions différentes.

B. Application des règles et dispositions relatives au contrôle et à la limitation de la documentation : respect de la règle des six semaines pour la publication de la documentation préalable aux sessions

Introduction et aperçu général

57. Au paragraphe 9 de sa résolution 47/202 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'examiner tous les facteurs qui influent sur les délais de publication de la documentation présession, notamment la qualité des documents soumis aux services de conférence et les délais dans lesquels ils sont présentés, et de lui rendre compte des résultats de cet examen à sa quarante-neuvième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences.

58. À ses 347<sup>e</sup> et 350<sup>e</sup> séances, les 18 et 19 mai 1993, le Comité a examiné un rapport intérimaire sur la question, étant entendu que des informations supplémentaires lui seraient présentées à sa session de fond de 1994.

/...



59. En outre, au paragraphe 2 de sa résolution 48/222 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa quarante-neuvième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences, un rapport analysant les facteurs qui contribuent aux retards dans la parution et la distribution de la documentation, notamment l'augmentation de la charge de travail des services de conférence, le niveau des effectifs, les normes de production, les retards dans la soumission des documents par les départements et les effets de l'introduction d'innovations technologiques au Bureau.

60. À ses 370<sup>e</sup> et 371<sup>e</sup> séances, les 24 et 25 août 1994, le Comité a examiné un document de séance, qui constituait une version provisoire du rapport qui serait soumis sous sa forme définitive à l'Assemblée générale lors de sa quarante-neuvième session et qui complétait le rapport intérimaire de 1993 mentionné plus haut.

#### Examen de la question

61. Il a été reconnu que la crise de la documentation tenait en partie au non-respect de la règle des six semaines pour la publication de la documentation de présession. Depuis quelques années, la demande de documents dépassait la capacité des différents services, y compris au stade de la recherche et de la rédaction, si bien que les départements d'origine eux-mêmes avaient beaucoup de mal à respecter la règle des six semaines. Il en résultait que les services de conférence devaient souvent accorder la priorité à des documents soumis après les délais, ce qui revenait en quelque sorte à pénaliser les départements qui respectaient effectivement la règle des 10 semaines. On a estimé que les ressources nécessaires, humaines et technologiques, devaient être renforcées si on voulait faire face à la totalité de la demande. À cet égard, on a estimé qu'il n'était pas souhaitable de procéder à la suppression proposée de 19 postes aux services de conférence. Les innovations technologiques avaient permis d'augmenter la productivité des services de conférence, mais les documents n'avaient pas gagné en qualité, étant donné que, au niveau des services de traduction, le travail se faisait de plus en plus en autorévision (plus de la moitié de la production), alors que, jusque-là, la révision constituait le principal instrument de contrôle de la qualité.

62. Selon le Secrétariat, une solution pourrait être d'abandonner la règle des 10 semaines et des 6 semaines au profit d'un délai de traitement uniforme de 2 semaines, quelle que soit la date de soumission des documents aux services de conférence. Dans ce cas, le traitement des autres documents ne serait pas interrompu, mais il faudrait en tout état de cause continuer de faire des exceptions, comme par exemple pour le Conseil de sécurité.

63. Afin de favoriser le dialogue et la coopération entre les États Membres, et en particulier le Comité des conférences, le Bureau des services de conférence et services d'appui et les départements organiques auteurs de documents, l'idée a été lancée de constituer un groupe de travail tripartite qui serait chargé d'examiner les questions de documentation et de rechercher des solutions pratiques aux difficultés rencontrées en la matière. On a fait observer qu'il existait déjà deux équipes spéciales interdépartementales chargées de remédier à la situation et qu'il vaudrait mieux utiliser les structures existantes, des échanges de vues pouvant par ailleurs avoir lieu de manière informelle.

/...

Conclusions et recommandations

64. Le Comité a recommandé qu'un dialogue constructif s'établisse entre le Secrétariat, les États Membres et toutes les parties intéressées aux questions de documentation. Il a également recommandé qu'une meilleure coordination s'instaure, en particulier, entre le Bureau des services de conférence et services d'appui et les départements organiques auteurs de documents.

65. Le Comité a estimé que, du fait de l'augmentation considérable de la documentation, qui tenait en grande partie au développement des activités du Conseil de sécurité, il fallait doter le Bureau des services de conférence et des services d'appui des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires pour faire face à cette augmentation, notamment en investissant dans les nouvelles applications technologiques. À cet égard, le Comité a recommandé en particulier que le programme de mise en oeuvre du système à disques optiques soit accéléré. Il s'est déclaré très préoccupé par les propositions visant à réduire les effectifs du Bureau des services de conférence et services d'appui, en particulier dans le domaine de la traduction. Face à l'augmentation du volume de travail du Bureau et étant donné la détérioration de la qualité de la traduction des documents présentés aux États Membres, ainsi que la soumission tardive de la documentation, le Comité, afin d'assurer que le Bureau dispose de ressources humaines et financières suffisantes, a recommandé que le Secrétariat présente des propositions à ce sujet à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session.

66. Le Comité a loué les initiatives prises par le Conseil d'administration du PNUD et le Conseil économique et social pour contrôler et limiter la documentation. Il a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter les mesures proposées par le Conseil économique et social dans le projet de résolution E/1994/L.41 pour limiter la documentation. Il a en outre recommandé que les autres organes suivent cet exemple.

67. Tout en reconnaissant que l'application rigoureuse de la règle autorisant le Bureau des services de conférence et services d'appui à refuser tout document non soumis dans les délais prévus pouvait perturber le fonctionnement de l'Organisation, le Comité a rappelé qu'il appartenait au Secrétaire général de faire appliquer l'instruction administrative ST/AI/189/Add.23 relative aux délais de soumission et à la longueur des documents.

III. EXAMEN DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993 :  
CHAPITRE 41 J - SERVICES DE CONFÉRENCE

Introduction et aperçu général

68. Par sa résolution 39/238 du 18 décembre 1984, l'Assemblée générale a approuvé les recommandations du Comité du programme et de la coordination<sup>2</sup>, dont celle qui portait sur l'examen, par les organes intergouvernementaux compétents, du rapport sur l'exécution des programmes.

69. À ses 365e et 366e séances, le 22 août 1994, le Comité des conférences a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1992-1993 (A/49/135 et Add.1) se rapportant au chapitre 41 J (Bureau des services de conférence, New York).

Examen de la question

70. On a regretté que le rapport sur l'exécution des programmes ne contienne pas d'évaluation qualitative de cette exécution durant l'exercice biennal (A/49/135, par. 38). On a jugé vivement préoccupant le dépassement considérable du total des produits et services fournis par les services de traduction (plus de 180 millions de mots) au cours de l'exercice 1992-1993 par rapport aux prévisions du budget-programme, qui se chiffraient à 147,5 millions de mots.

71. Le Secrétariat a expliqué que les chiffres relatifs au volume de travail effectué, sous forme de produits et services, ne donnaient pas une idée précise du volume de travail des services de conférence, en particulier les services de traduction, étant donné qu'il fallait prendre en compte la demande de services non satisfaite. Dans ce contexte, les services de conférence avaient fait face à l'augmentation notable de la charge de travail, tenant en grande partie au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires, en accroissant la productivité grâce aux innovations technologiques et aussi en recourant à l'autorévision et en retardant la parution de certains documents, ce qui avait donné lieu à une détérioration regrettable de la qualité des services fournis, en particulier en matière de traitement de la documentation et de traduction. À ce propos, on s'est interrogé sur le bien-fondé de la proposition du Secrétaire général tendant à réduire les effectifs de la Division de traduction.

Conclusions et recommandations

72. Ayant à l'esprit le rapport du Secrétaire général (A/49/135 et Add.1), le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'accorder la plus haute attention à l'amélioration de la qualité des services de conférence, en particulier du traitement de la documentation.

/...

#### IV. ÉTUDE DÉTAILLÉE DES SERVICES DE CONFÉRENCE

##### Introduction et aperçu général

73. Au paragraphe 42 de sa résolution 48/228 II du 23 décembre 1993, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa quarante-neuvième session, une étude détaillée des ressources nécessaires, sur le plan de l'organisation, de la gestion et des ressources humaines, pour assurer la prestation de services de conférence adéquats – étude sur laquelle elle se fonderait pour examiner les propositions du Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 1996-1997 – et de communiquer aux États Membres les études précédentes réalisées sur cette question durant l'exercice biennal 1992-1993.

74. De sa 369e à sa 373e séance, les 24, 25 et 26 août 1994, le Comité des conférences a examiné un rapport intérimaire sur l'étude détaillée de la question.

##### Examen de la question

75. On a émis l'avis que l'étude était bien structurée et abordait les principales questions devant faire partie du rapport final qui serait soumis à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Il serait utile de compléter les informations fournies par des graphiques.

76. Selon un autre avis, l'étude, telle qu'elle était présentée, faisait appel à une terminologie qui ne correspondait pas à celle des autres documents de l'Organisation des Nations Unies et ne comportait pas suffisamment de conclusions et recommandations concrètes.

77. Le Secrétariat a fourni les éclaircissements qui lui avaient été demandés concernant certains aspects de l'étude. Répondant à des questions relatives aux compromis susceptibles de s'avérer nécessaires pour parvenir à un équilibre optimal entre la qualité, le respect des délais et le rapport coût-efficacité, le Secrétariat a noté que, bien que les compromis ne constituent pas une politique délibérée de la part des services de conférence, ils étaient une nécessité quotidienne.

78. Répondant à une question concernant les améliorations proposées, le représentant du Secrétariat a noté que la fonction d'"interlocuteur privilégié" n'aurait pas d'incidences au niveau des effectifs. Les interlocuteurs privilégiés ne feraient pas le même travail que celui des secrétaires d'organes, mais le compléteraient et compteraient sur ces derniers pour évaluer les besoins des États Membres et programmer la présentation des documents par les départements auteurs. À leur tour, les interlocuteurs privilégiés fourniraient aux secrétaires d'organes des informations concernant tous les aspects des services de conférence nécessaires à leur organe. Cette notion résultait du fait que l'on s'était aperçu qu'il fallait renforcer la planification des services de conférence, en particulier dans le domaine de la documentation. L'interlocuteur privilégié assurerait le suivi d'un document à partir de la

/...

demande initiale et travaillerait en collaboration avec les secrétaires d'organes afin de résoudre les problèmes susceptibles de se poser à tout stade de la production d'un document.

79. En réponse à une question concernant la fonction dite d'amélioration des résultats, le représentant du Secrétariat a signalé que le Secrétariat envisageait de l'institutionnaliser en en faisant une fonction distincte, c'est-à-dire en mettant en place, dans l'ensemble des services de conférence, des réseaux de fonctionnaires qui tiendraient des réunions périodiques pour coordonner les projets d'amélioration des résultats dans leurs services respectifs et feraient rapport au Directeur des services de conférence.

80. En réponse à une question relative à l'évaluation des résultats, le représentant du Secrétariat a déclaré que, jusqu'alors, cette évaluation avait été purement quantitative. Les services de conférence souhaiteraient mettre au point des indicateurs de résultats aux fins de l'établissement des rapports internes et externes qui reposeraient sur les critères de respect des délais, de qualité et de rapport coût-efficacité mentionnés au paragraphe 6 du rapport intérimaire.

81. En réponse à une question concernant la comptabilité analytique, le représentant du Secrétariat a déclaré que, pour gérer au mieux les ressources des services de conférence, il fallait connaître exactement le prix de revient de ces derniers. C'était pourquoi les services de conférence avaient proposé l'introduction d'un système de comptabilité analytique afin d'éviter que la planification et la gestion des ressources ne soient fondées sur des coûts hypothétiques. Un tel système permettrait aux services de conférence de gérer les ressources de manière plus rationnelle, de déterminer s'il était plus rentable d'avoir recours à du personnel temporaire ou à des services contractuels et enfin, de répondre plus rapidement aux questions des délégations concernant les incidences financières et le coût effectif des services de conférence.

82. À propos du programme d'innovations technologiques aux services de conférence, on a déclaré qu'il fallait développer sans tarder le système à disques optiques actuellement utilisé pour la mise en mémoire des documents de l'Organisation des Nations Unies de façon que toutes les missions intéressées à New York et à Genève puissent y avoir accès. Le Comité a été informé qu'on utilisait actuellement des crédits ouverts au budget-programme de 1994-1995 pour accroître la capacité du système, et que les missions qui souhaiteraient y avoir accès bénéficieraient de l'assistance du Secrétariat.

83. En réponse à une question sur des méthodes dynamiques de gestion des effectifs permettant des transferts entre services selon les besoins, le représentant du Secrétariat a indiqué que l'on avait envisagé par le passé la possibilité de rendre le personnel linguistique plus polyvalent; cette question serait à nouveau étudiée à la lumière des règles et pratiques actuelles en matière de recrutement et d'affectation.

84. En réponse à une question relative à la prévision de la demande, le représentant du Secrétariat a expliqué que, jusqu'alors, les estimations relatives au nombre de séances et au volume de la documentation avaient été

/...

faites sur la base de statistiques portant sur la production qui renseignaient davantage sur la capacité que sur la charge de travail réelle à un moment précis. Or, pour gérer de manière plus efficace les services de conférence, des estimations de la charge de travail réelle étaient nécessaires.

85. La délégation égyptienne a fait une proposition détaillée relative à l'amélioration des services de traduction en arabe (voir annexe II).

#### Conclusions et recommandations

86. Le Comité a noté avec regret que le rapport n'avait pas encore été présenté sous sa forme définitive; il comptait bien que celui-ci serait établi à temps pour lui permettre de l'examiner comme il convenait avant qu'il ne soit présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session.

87. Le Comité a estimé que le rapport final sur l'étude détaillée devrait :

a) Utiliser la même terminologie que les autres documents de l'ONU et comporter les mêmes définitions;

b) Suivre un plan calqué sur la demande formulée dans la résolution par laquelle l'étude avait été ordonnée, et présenter les données de manière plus parlante, à l'aide de graphiques;

c) Recommander des indicateurs de résultats qui mesureraient notamment la qualité des prestations des services de conférence, leur efficacité par rapport au coût et la manière dont ils respectaient les délais et s'acquittaient de l'obligation redditionnelle, ainsi que la mise en place d'un système de comptabilité analytique qui permette de mieux connaître le coût effectif des services de conférence. À cet égard, le Comité a rappelé qu'il avait déjà recommandé que certaines de ces mesures soient prises, et que l'Assemblée générale avait approuvé des recommandations allant dans ce sens dans sa résolution 48/222 A. Il s'est déclaré très préoccupé que le Secrétariat n'y ait pas donné suite;

d) Proposer des solutions concrètes aux problèmes relatifs à la documentation en vue de réaliser des progrès sensibles quant à la qualité, au respect des délais de présentation et au rapport coût-efficacité;

e) Présenter une analyse détaillée des effectifs et autres ressources nécessaires à la prestation de services de conférence satisfaisants, pour ce qui est notamment de la formation, en particulier des traducteurs;

f) Envisager des méthodes dynamiques de gestion des effectifs, faisant appel, par exemple, à une formation polyvalente ou au recrutement de personnel aux compétences plus larges, ce qui faciliterait les transferts entre services;

g) Proposer de meilleurs indicateurs qui permettent d'estimer la demande réelle de services de conférence.

88. Le Comité n'était pas convaincu de la nécessité de faire appel à des consultants extérieurs pour la suite de l'étude, le Secrétariat disposant en son

/...

sein des compétences requises. Le Comité a également souligné qu'il serait plus rentable de faire appel aux compétences internes. Il a donc recommandé que ces dernières soient utilisées pour les étapes futures de l'étude.

89. Le Comité a insisté sur le fait que la qualité, le respect des délais et le rapport coût-efficacité étaient également importants, et il a su gré au Secrétariat d'avoir reconnu qu'il fallait optimiser les résultats dans chacun de ces trois domaines.

90. Le Comité comptait sur le Secrétariat pour donner suite, en consultation avec les délégations intéressées, à la proposition de la délégation égyptienne concernant l'amélioration des services de traduction en arabe. Le Comité a décidé de rester saisi de la question.

## V. QUESTIONS D'ORGANISATION

### A. Composition du Comité

91. Dans sa résolution 43/222 B, l'Assemblée générale a décidé de garder le Comité des conférences comme organe subsidiaire permanent. Conformément à cette résolution, le Comité était composé en 1994 des États Membres ci-après : Autriche, Chili, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Gabon, Grenade, Honduras, Hongrie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Japon, Jordanie, Maroc, Mozambique, Niger, Pakistan, Sénégal et Turquie.

### B. Bureau

92. Le Comité a élu le bureau ci-après pour 1994 :

Présidente : Mme Maria Rotheiser (Autriche)

Vice-Présidents : M. Fernando Varela (Chili)  
M. Csaba Sz. Nagy (Hongrie)  
M. Noor Muhammad Jadmani (Pakistan)

Rapporteur : M. El Hassane Zahid (Maroc)

93. À sa session d'organisation pour 1994 (363e séance), le 8 avril 1994, le Comité est convenu en principe que la Présidente procéderait à des consultations officielles en vue de déterminer la composition du bureau du Comité en 1995.

### C. Organisation des travaux

94. À sa 363e séance, le 8 avril 1994, le Comité a décidé de se réunir selon que de besoin pour examiner les questions ayant trait au calendrier des conférences et au respect de ce calendrier, s'agissant notamment des dérogations, entre les sessions, au calendrier approuvé. À la même séance, le Comité a prié le Secrétariat de lui soumettre un projet d'ordre du jour biennal pour 1995-1996 à sa session d'organisation qui se tiendra au début de 1995. Le Comité a repris sa session d'organisation (364e séance) le 31 mai 1994 et a tenu sa session de fond du 22 au 31 août 1994 (365e à 377e séances).

95. Le Comité a regretté la présentation tardive – souvent sous forme provisoire – de certains de ses documents. Il a noté qu'il connaissait les mêmes difficultés que l'ensemble de l'Organisation en matière de documentation.

### D. Programme de travail

96. À sa session d'organisation de 1993, le 2 mars 1993, le Comité avait demandé au Secrétariat de lui soumettre, à sa session d'organisation de 1994, un projet d'ordre du jour biennal pour 1994-1995, qui a été publié sous la cote A/AC.172/154 et adopté par le Comité.

97. Le Directeur des services de conférence et le Sous-Secrétaire général aux services de conférence et services d'appui ont pris la parole devant le Comité, aux séances d'ouverture de la session d'organisation et de la session de fond, respectivement.

/...



VI. TRAVAUX DU COMITÉ AU COURS DE LA QUARANTE-HUITIÈME SESSION  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (21 SEPTEMBRE-23 DÉCEMBRE 1993)

98. Le Comité des conférences n'a tenu aucune séance durant la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Il a toutefois été saisi de la demande suivante :

<u>Comité</u>	<u>Demande</u>	<u>Suite donnée</u>
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Organiser des réunions, séminaires et colloques dans diverses régions	A recommandé à l'Assemblée générale d'accorder une dérogation au paragraphe 4 de la section I de la résolution 40/243, et donc d'autoriser le Comité à se réunir en dehors de son siège

/...

Notes

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément No 32 (A/48/32/Rev.2), annexe I.

<sup>2</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Supplément No 38 (A/39/38).

ANNEXE I

Projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies et des principaux organes des institutions spécialisées, ainsi que de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce pour 1995

Notes explicatives

Les abréviations suivantes sont employées dans l'annexe :

Dans la colonne "Organe"

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIPA	Fédération internationale des producteurs agricoles
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
INSTRAW	Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale

/...

OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non gouvernementales
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
WFC	Conseil mondial de l'alimentation

Dans la colonne "Membres"

G	Gouvernements
E	Experts
ST	Secrétariat ou secrétariats

Dans la colonne "Services à assurer"

I	Interprétation
T	Traduction
PV	Comptes rendus sténographiques
SR	Comptes rendus analytiques

/...

A. Projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, 1995

(au 31 août 1994)

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
1. Comité d'état-major [Charte]	6 janvier, puis une fois tous les 15 jours	New York	5 G	I (ACFR)	Un vendredi sur deux
2. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes — Groupe de travail de présession [résolutions 45/124 et 47/94 de l'Assemblée générale]	9-13 janvier	New York	5 E	I (AAr/CEFR)	Une session par an
3. Comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique, sixième session [résolution 48/191 de l'Assemblée générale]	9-20 janvier	New York	191 G	I (AAr/CEFR)	—
4. CNUDCI — Groupe de travail des pratiques en matière de contrats internationaux, vingt-troisième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	9-20 janvier	New York	36 G	I (AAr/CEFR)	Deux sessions par an
5. Comité des droits de l'enfant, huitième session [résolutions 44/25 et 47/112 de l'Assemblée générale]	9-27 janvier	Genève	10 E	I (AAr/CEFR)	SR Deux sessions par an
6. Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social, troisième session [résolution 47/92 de l'Assemblée générale]	16-27 janvier	New York	191 G	I (AAr/CEFR)	—
7. Commission des droits de l'homme — Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société, de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus [résolution 1994/11 du Conseil économique et social]	16-27 janvier	Genève	43 G	I (AAr/CEFR)	—

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
8. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, quatorzième session [résolution 34/180 de l'Assemblée générale]	16 janvier-3 février	New York	23 E	I (AArCEFR)	Une session par an
9. Commission des droits de l'homme — Séminaire sur les indicateurs appropriés servant à évaluer les résultats obtenus dans la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels [décision 1994/244 du Conseil économique et social]	23-27 janvier	Genève	À déterminer	I (AEF)	—
10. Comité préparatoire de la Conférence de 1995 des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, quatrième session [résolution 47/52 A de l'Assemblée générale]	23-27 janvier	New York	164 G	I (AArCEFR)	SR
11. Commission des droits de l'homme — Groupe de travail des situations [résolution 1990/41 du Conseil économique et social]	23-27 janvier	Genève	5 E	I (AEFR)	— Une session par an
12. Commission des droits de l'homme — Groupe des Trois créé conformément à la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid [résolution 3068 (XXVIII) de l'Assemblée générale]	23-27 janvier	Genève	3 G	I (AArEFR)	— Une session tous les deux ans
13. Comité des droits de l'enfant — Groupe de travail d'avant-session [résolutions 44/25 et 47/112 de l'Assemblée générale]	30 janvier-3 février	Genève	5 E	I (AArCEFR)	— Deux sessions par an
14. Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention-cadre sur les changements climatiques, onzième session [résolutions 45/212 et 47/195 de l'Assemblée générale]	30 janvier-17 février*	New York	191 G	I (AArCEFR)	—
15. Commission des droits de l'homme, cinquante et unième session [résolution 9 (II) du Conseil économique et social]	30 janvier-10 mars	Genève	53 G	I (AArCEFR)	— Une session par an
16. Conseil économique et social — Élection du Bureau [Charte]	31 janvier	New York	54 G	I (AArCEFR)	— SR

\* Prolongation d'une semaine sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
17. Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, première session ordinaire [résolutions 209 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	Janvier (4 jours)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T — —
18. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Janvier (1 séance)	New York	12 E	—	— — Trois sessions d'une séance chacune par an
19. Réunion préparatoire du douzième Colloque ONG pour la région de l'Amérique du Nord sur la question de Palestine, organisé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies [résolution 48/158 de l'Assemblée générale]	Janvier/février (2 jours)	New York	12 E	I (EF)	T — —
20. Conférence du désarmement, première partie [résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et (10 semaines) 34/83 L de l'Assemblée générale]	Janvier-mars (10 semaines)	Genève	40 G	I (AArCEFR)	T PV —
21. Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, session extraordinaire [décision 1994/305 du Conseil économique et social]	6-17 février	New York	45 G	I (AArCEFR)	T — —
22. Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'entreprendre une étude dans le domaine de la vérification sous tous ses aspects, troisième session [résolution 48/68 de l'Assemblée générale]	6-17 février	New York	15 E	I (AArCEFR)	T — —
23. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique — Sous-Comité scientifique et technique, trente-deuxième session [résolution 1472 A (XIV) de l'Assemblée générale]	6-17 février	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T — — Une session par an
24. Conseil économique et social, session d'organisation [Charte]	7-10 février	New York	54 G	I (AArCEFR)	T SR — Une session par an
25. INSTRAW — Conseil d'administration, quinzième session [résolutions 33/187 et 34/157 de l'Assemblée générale]	20-24 février	Saint-Domingue	11 E	I (AEF)	T — — Une session par an
26. Cinquième Réunion des États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant [résolution 44/25 de l'Assemblée générale]	à la 21 février	New York	146 G	I (AArCEFR)	T SR — Une session tous les deux ans

/ . . .

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
27. Commission de la population, vingt-huitième session [résolutions 150 (VII) et 1147 (XL)] du Conseil économique et social]	21 février-2 mars	New York	27 G	I (AARCEFR)	— Une session tous les deux ans
28. Conseil économique et social — Groupe de travail chargé de l'examen des dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales, deuxième session [résolution 1994/28 du Conseil économique et social]	21-24 février	New York	191 G	I (AARCEFR)	—
29. Comité des placements [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	27 février	New York	9 E	—	— Quatre réunions par an
30. Commission du développement durable — Groupe de travail spécial intersessions chargé des questions sectorielles [décision 1994/305 du Conseil économique et social]	27 février-3 mars	New York	53 G	I (AARCEFR)	—
31. Commission de statistique, vingt-huitième session [résolutions 8 (I), 8 (II) et 1566 (L) du Conseil économique et social]	27 février-3 mars	New York	24 G	I (AARCEFR)	— Une session tous les deux ans
32. CNUCED — Commission permanente pour l'atténuation de la pauvreté, troisième session [décision 398 (XXXVIII) du Conseil du commerce et du développement et résolution 47/183 de l'Assemblée générale]	27 février-3 mars	Genève	<sup>b</sup>	I (AARCEFR)	—
33. CNUDCI — Groupe de travail sur les échanges de données informatisées, vingt-neuvième session [résolution 2928 (XXVII) de l'Assemblée générale]	27 février-10 mars	New York	36 G	I (AARCEFR)	— Deux sessions par an
34. Autorité internationale des fonds marins, première session, deuxième partie [résolution 48/263 de l'Assemblée générale]	27 février-17 mars	Kingston	160 G	I (AARCEFR)	—
35. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, quarante-sixième session [résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale]	27 février-17 mars	Genève	18 E	I (ACEFR)	— Deux sessions par an
36. UNICEF — Conseil d'administration, première session ordinaire [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	Février (3 jours)	New York	36 G	I (AARCEFR)	—

/ . . .



Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
37. Comité du Prix des Nations Unies en matière de population [résolution 36/201 (2 jours) de l'Assemblée générale]	Février	New York	10 G	I (AEF)	— Une session par an
38. Commission du développement durable — Réunion d'organisation [décision 1994/301 du Conseil économique et social]	Février (1 jour)	New York	53 G	I (AArCEFR)	—
39. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, session d'organisation [résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale]	Février (1 ou 2 séances)	New York	25 G	I (AArCEFR)	PV <sup>c</sup>
40. CNUCED — Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives, quatorzième session [résolution 35/63 de l'Assemblée générale]	6-10 mars	Genève	<sup>b</sup>	I (AArCEFR)	— Une session par an
41. Commission du développement durable — Groupe de travail spécial interessions chargé des questions financières [décision 1993/314 du Conseil économique et social]	6-10 mars	New York	53 G	I (AArCEFR)	—
42. Sommet mondial pour le développement social [résolution 47/92 de l'Assemblée générale]	6-12 mars	Copenhague	191 G	I (AArCEFR)	—
43. Comité des droits de l'homme — Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	13-17 mars	New York	9 E	I (AEFR)	— Trois sessions par an
44. CNUCED — Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme, vingt-cinquième session [résolution 114 (V) de la Conférence et décision 156 (XVII) du Conseil du commerce et du développement]	13-17 mars	Genève	<sup>b</sup>	I (AArCEFR)	—
45. Congrès des Nations Unies sur le droit international public [résolution 48/30 de l'Assemblée générale]	13-17 mars	New York	191 G	I (AArCEFR)	—
46. CFPI, quarante et unième session [résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale]	13-31 mars	New York	15 E	I (AEFR)	— Deux sessions par an

/...

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
47. Commission des stupéfiants, trente-huitième session [résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social]	14-23 mars	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	Une session par an
48. Comité plénier de la Commission des stupéfiants [résolution 1991/39 du Conseil économique et social]	14-23 mars (4 jours)	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	Une session par an
49. Commission de la condition de la femme, trente-neuvième session [résolutions 11 (II), 1147 (XLI) et 1987/21 du Conseil économique et social]	15 mars-4 avril	New York	45 G	I (AArCEFR)	Une session par an
50. Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, troisième session [résolution 46/122 de l'Assemblée générale]	20-24 mars	Genève	5 E	I (AEF)	Une session par an
51. Comité des organisations non gouvernementales [résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) du Conseil économique et social]	20-31 mars	New York	19 G	I (AArCEFR)	Une session tous les deux ans
52. Comité des droits de l'homme, cinquante-troisième session [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	20 mars-7 avril	New York	18 E	I (AArCEFR)	Trois sessions par an
53. CNUCED — Conseil du commerce et du développement, quarante et unième session, deuxième partie [résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et résolution 114 (V) de la Conférence]	27 mars-7 avril	Genève	<sup>b</sup>	I (AArCEFR)	Une session en deux parties par an
54. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique — Sous-Comité juridique, trente-quatrième session [résolution 1472 (XIV) de l'Assemblée générale]	27 mars-13 avril	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	Une session par an
55. Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques [résolution 48/189 de l'Assemblée générale]	28 mars-7 avril	Berlin	À déterminer	I (AArCEFR)	—
56. UNICEF — Conseil d'administration, deuxième session ordinaire [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	Mars (4 jours)	New York	36 G	I (AArCEFR)	—

...

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
57. Réunion préparatoire de la douzième Réunion internationale d'organisations non gouvernementales sur la question de Palestine [résolution 48/158 de l'Assemblée générale]	Mars (2 jours)	Genève	26 E	I (AF)	T —
58. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Mars/avril (1 séance)	New York	12 E	—	— Trois sessions d'une séance chacune par an
59. CESAP, cinquante et unième session [résolutions 37 (IV), 69 (V) et 723 B (XXVIII) du Conseil économique et social]	Mars/avril	Bangkok	48 G	I (ACFR)	T — Une session par an
60. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi semainier de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale]	Mars/juillet (3 à 5 séances par semaine)	New York	25 G	I (AA/CEFR)	T — Deux sessions par an
61. Commission des droits de l'homme — Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants [décision 1994/250 du Conseil économique et social]	Premier trimestre (2 semaines)	Genève	À déterminer	I (AA/CEFR)	T —
62. Séminaire des Nations Unies et Colloque ONG pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la question de Palestine [résolution 48/158 de l'Assemblée générale]	Premier trimestre (1 semaine)	À déterminer	20 E	I (AEF)	T —
63. Commission des stupéfiants — Réunion des chefs des services de répression compétents en matière de drogue des pays de la région de l'Europe [résolutions 1987/34 et 1993/36 du Conseil économique et social]	Premier ou deuxième trimestre (1 semaine)	Vienne	48 G	I (AFR)	T — Une session tous les trois ans

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
64. Neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants [résolution 46/152 de l'Assemblée générale et résolution 1992/24 du Conseil économique et social]	3-14 avril*	Tunis	191 G	I (AArCEFR)	T —
65. CEE, cinquantième session [résolution 36 (IV) du Conseil économique et social]	3-10 avril	Genève	48 G	I (AFR)	T —
66. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [résolution 173 (III) de l'Assemblée générale]	3 avril-28 juillet	New York	16 E	I (AArCEFR)	T —
67. Commission du développement social, trente-quatrième session [résolutions 10 (II), 1139 (XLI) et 1147 (XLI)] du Conseil économique et social]	10-20 avril	New York	32 G	I (AArCEFR)	T —
68. Commission du développement durable, troisième session [décision 1993/207 du Conseil économique et social]	10 ou 17-28 avril	New York	53 G	I (AArCEFR)	T —
69. Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail, session de fond [résolution 48/42 de l'Assemblée générale]	10 avril-5 mai	New York	34 G	I (AArCEFR)	T —
70. Comité administratif de coordination, première session ordinaire [résolution 13 (III) du Conseil économique et social]	11 et 12 avril	Vienne (siège de l'AIEA)	27 ST	I (AF)	T —
71. Conférence de 1995 des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 47/52 A de l'Assemblée générale]	17 avril-12 mai	New York	164 G	I (AArCEFR)	T SR
72. Commission des établissements humains, quinzième session [résolution 1978/1 du Conseil économique et social et résolution 32/162 de l'Assemblée générale]	19-25 avril	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T —

\* Le Congrès sera précédé de deux jours de consultations.

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
73. CNUCED — Commission permanente du développement des secteurs de services : transports maritimes, troisième session [décision 398 (XXXVIII) du Conseil du commerce et du développement et résolution 47/183 de l'Assemblée générale]	24-28 avril	Genève	<sup>b</sup>	I (AArCEFR)	T —
74. Comité contre la torture, quatorzième session [résolution 39/46 A de l'Assemblée générale]	24 avril-5 mai	Genève	10 E	I (AEFR)	T SR Deux sessions par an
75. Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), deuxième session [résolution 47/180 de l'Assemblée générale]	26 avril-9 mai	Nairobi	191 G	I (AArCEFR)	T —
76. Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones [résolution 40/131 de l'Assemblée générale]	Avril (1 semaine)	Genève	5 E	I (AEFR)	T — Une session par an
77. Séminaire des Nations Unies pour la région de l'Afrique sur la question de Palestine [résolution 48/158 de l'Assemblée générale]	Avril (1 semaine)	À déterminer	20 E	I (AArF)	T —
78. Colloque ONG pour la région de l'Afrique sur la question de Palestine organisé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies [résolution 48/158 de l'Assemblée générale]	Avril (3 jours)	À déterminer	6 E	I (AArF)	T —
79. Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, deuxième session ordinaire [résolutions 2029 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	Avril (3 jours)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T —
80. Comité du programme et de la coordination, session d'organisation [résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale]	Avril (1 jour)	New York	34 G	I (AArCEFR)	T — Une session par an
81. CEA — Comité technique préparatoire plénier, seizième session [résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social]	Avril	Addis-Abeba	51 G	I (AArF)	T — Une session par an

/...

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
82. CEA — Vingt et unième réunion de la Conférence des ministres, trentième session de la Commission [résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social]	Avril	Addis-Abeba	51 G	I (AArF)	Une session par an
83. Commission du désarmement [résolutions S-10/2 de l'Assemblée générale]	Avril/mai (3/4 semaines)	New York	184 G	I (AArCEFR)	Une session par an
84. CNUCED — Comité spécial des préférences, vingt-deuxième session [résolution 77 (III) de la Conférence]	1er-15 mai	Genève	<sup>b</sup>	I (AArCEFR)	Une session par an
85. Comité de l'information, dix-septième session [résolution 33/115 C de l'Assemblée générale]	1er-12 mai	New York	83 G	I (AArCEFR)	Une session par an
86. Comité des droits économiques, sociaux et culturels, douzième session [résolutions 1982/33 et 1985/17 du Conseil économique et social]	1er-19 mai	Genève	18 E	I (AArCEFR)	Une session par an
87. Commission du droit international, quarante-septième session [résolution 174 (II) de l'Assemblée générale]	1er mai-21 juillet	Genève	34 E	I (AArCEFR)	Une session par an
88. CNUDCI, vingt-huitième session [résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale]	2-26 mai	Vienne	36 G	I (AArCEFR)	Une session par an
89. Conseil économique et social, reprise de la session d'organisation [Charte]	4 et 5 mai	New York	54 G	I (AArCEFR)	SR
90. Comité des placements [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	8 mai	New York	9 E	—	Quatre réunions par an
91. Organe international de contrôle des stupéfiants, cinquante-huitième session [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11]	8-19 mai	Vienne	18 E	I (AArEFR)	Deux ou trois sessions par an
92. Commission des droits de l'homme — Groupe de travail de la détention arbitraire, douzième session [décision 1993/264 du Conseil économique et social]	15-19 mai	Genève	5 E	I (AEF)	—
93. Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, quatorzième session [résolution 36/151 de l'Assemblée générale]	15-24 mai	Genève	5 E	I (AEF)	Une session par an

...

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
94. PNUE — Conseil d'administration, dix-huitième session [résolution 2997 (XXVII) et 42/185 de l'Assemblée générale]	15-26 mai	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	— Une session tous les deux ans
95. CNUCED — Commission permanente du développement des secteurs de services : assurances, troisième session [décision 398 (XXVIII) du Conseil du commerce et du développement et résolution 47/183 de l'Assemblée générale]	29 mai-2 juin	Genève	<sup>b</sup>	I (AArCEFR)	—
96. Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, neuvième session [résolution 33/134 de l'Assemblée générale]	30 mai-2 juin	New York	191 G	I (AArCEFR)	— Une session tous les deux ans
97. Commission des droits de l'homme — Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités — Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage [décision 16 (LV) du Conseil économique et social]	Mai (8 jours)	Genève	5 E	I (AEFR)	— Une session par an
98. Commission des stupéfiants — Réunion des chefs des services de répression compétents en matière de drogue des pays de la région africaine [résolution 1985/11 du Conseil économique et social]	Mai (1 semaine)	Addis-Abeba	51 G	I (AArF)	— Une session par an
99. UNICEF — Conseil d'administration, session annuelle [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	Mai (1 semaine)	New York	36 G	I (AArCEFR)	— Une session par an
100. Conseil de tutelle (et ses comités de rédaction), soixante-deuxième session [Charte]	Mai	New York	5 G	I (ACFR)	PV <sup>c</sup> Une session par an
101. Conférence du désarmement, deuxième partie [résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale]	Mai-juin (7 semaines)	Genève	40 G	I (AArCEFR)	PV Une session par an
102. Comité du programme et de la coordination, trente-cinquième session [résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale]	Mai-juin (4 semaines)	New York	34 G	I (AArCEFR)	— Une session par an

/...

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
103. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies - Comité d'actuaire [résolution 1561 (XV) de l'Assemblée générale, art. XXIX]	Mai-juin (1 semaine)	New York	5 E	I (AR)	— Une session par an
104. Commission des droits de l'homme - Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, quarante-cinquième session [décision 1992/227 du Conseil économique et social]	5-9 juin	New York	5 E	I (AArEF)	— —
105. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, quarante-quatrième session [résolution 913 (X) de l'Assemblée générale]	12-16 juin	Vienne	21 G	I (ACEFR)	— Une session par an
106. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, trente-huitième session [résolution 1472 A (XIV) de l'Assemblée générale]	12-23 juin	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T PV Une session par an
107. Comité des contributions, cinquante-cinquième session [résolution 173 (II) de l'Assemblée générale]	12-30 juin	New York	18 E	I (AArCEFR)	T — Une session par an
108. Conseil consultatif pour les questions de désarmement [résolution 37/99 K de l'Assemblée générale]	19-23 juin	New York	25 E	I (AArCEFR)	T — Une session par an
109. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU [résolution 74 (II) de l'Assemblée générale]	26 et 27 juin	New York	3 E	—	— Deux sessions par an
110. Tribunal administratif des Nations Unies [résolution 351 A (IV) de l'Assemblée générale]	26 juin-28 juillet	Genève	7 E	I (AF)	T PV <sup>d</sup> Deux sessions par an
111. Conseil économique et social, session de fond [Charte]	26 juin-28 juillet	Genève	54 G	I (AArCEFR)	T SR <sup>c</sup> Une session par an
112. Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, session annuelle [résolutions 2029 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	Juin (2 semaines)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T — Une session par an
113. Douzième Colloque ONG pour la région de l'Amérique du Nord sur la question de Palestine, organisé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies [résolution 48/158 de l'Assemblée générale]	Juin (3 jours)	New York	6 E	I (AF)	T —

/...



Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
114. Séminaire des Nations Unies pour la région de l'Amérique du Nord sur la question de Palestine [résolution 48/158 de l'Assemblée générale]	Juin (2 jours)	New York	12 E	I (AF)	T —
115. Comité mixte de la Caisse commune des Nations Unies — Comité permanent [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Juin/juillet (1 semaine)	New York	15 E	I (AF)	T —
116. Commission de statistique — Groupe de travail des programmes statistiques internationaux et de la coordination, dix-huitième session [résolution 1306 (XLIV) du Conseil économique et social]	Deuxième semestre (4 jours)	Genève	10 G	I (AArCEFR)	T —
117. Comité des droits de l'homme — Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	3-7 juillet	Genève	9 E	I (AEFR)	T —
118. Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses — Sous-Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses, dixième session [résolution 1989/104 du Conseil économique et social]	10-21 juillet	Genève	14 G	I (ACFR)	T —
119. CFPI, quarante-deuxième session [résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale]	10-28 juillet	New York	15 E	I (AEFR)	T —
120. Comité des droits de l'homme, cinquante-quatrième session [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	10-28 juillet	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T SR
121. Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'entreprendre une étude dans le domaine de la vérification sous tous ses aspects, quatrième session [résolution 48/68 de l'Assemblée générale]	17-28 juillet	New York	15 E	I (AArCEFR)	T —
122. Commission des droits de l'homme — Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités — Groupe de travail sur les populations autochtones [résolution 1987/34 du Conseil économique et social]	17-28 juillet	Genève	5 E	I (AEFR)	T —

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
123. Commission des droits de l'homme — Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités — Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social]	17-28 juillet	Genève	5 E	I (AEFR)	— Une session par an
124. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, quarante-septième session [résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale]	31 juillet- 18 août	Genève	18 E	I (ACEFR)	— Deux sessions par an
125. Commission des droits de l'homme — Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, quarante-septième session [résolution 9 (II) du Conseil économique et social]	31 juillet- 25 août	Genève	26 E	I (AArCEFR)	— Une session par an
126. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale]	Juillet/août (20 séances)	New York	25 G	I (AArCEFR)	— Deux sessions par an
127. Conférence du désarmement, troisième partie [résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et septembre 34/83 L de l'Assemblée générale]	Juillet- 7 et 8 août (7 semaines)	Genève	40 G	I (AArCEFR)	— Une session en trois parties par an
128. Commission des droits de l'homme — Groupe de travail spécial d'experts sur l'Afrique australe [décision 1993/257 du Conseil économique et social]	7 et 8 août	Genève	6 E	I (AEF)	—
129. Autorité internationale des fonds marins — Assemblée, première session, troisième partie [résolution 48/263 de l'Assemblée générale]	7-18 août	Kingston	160 G	I (AArCEFR)	—
130. CNUCED — Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme, 1er septembre vingt-sixième session [résolution 114 (V) de la Conférence et décision 156 (XVII) du Conseil du commerce et du développement]	28 août- 1er septembre	Genève	<sup>b</sup>	I (AArCEFR)	—

/...

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
131. Douzième Réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies [décision 1989/114 du Conseil économique et social]	28 août-8 septembre	New York	25 E	I (AArCEFR)	T —
132. Douzième Réunion internationale d'organisations non gouvernementales sur la question de Palestine, organisée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies [résolution 48/158 de l'Assemblée générale]	Août (3 jours)	Genève ou Vienne	15 E	I (AF)	T —
133. Colloque ONG pour la région de l'Europe sur la question de Palestine, organisé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies [résolution 48/158 de l'Assemblée générale]	Août (2 jours)	Genève ou Vienne	6 E	I (AF)	T —
134. Quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix [résolution 1990/12 et décision 1992/272 du Conseil économique et social]	4-15 septembre*	Beijing	191 G	I (AArCEFR)	T —
135. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [résolution 173 (III) de l'Assemblée générale]	5 septembre-décembre	New York	16 E	I (AArCEFR)	T — Deux sessions par an
136. CNUCED — Conseil du commerce et du développement, quarante-deuxième session, première partie [résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et résolution 114 (V) de la Conférence]	11-22 septembre	Genève	<sup>b</sup>	I (AArCEFR)	T — Une session en deux parties par an
137. Comité des placements [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	18 septembre	New York	9 E	—	— Quatre réunions par an
138. Commission des droits de l'homme — Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, quarante-sixième session [décision 1992/227 du Conseil économique et social]	18-22 septembre	Genève	5 E	I (AArEF)	T —
139. Assemblée générale, cinquantième session [Charte]	19 septembre-décembre	New York	184 G	I (AArCEFR)	T — PV/SR <sup>o</sup>

\* La Conférence sera précédée de consultations les 2 et 3 septembre.

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
140. Commission des droits de l'homme — Groupe de travail spécial d'experts sur l'Afrique australe [décision 1993/257 du Conseil économique et social]	25-29 septembre	Genève	6 E	I (AEF)	T —
141. Commission des droits de l'homme — Groupe de travail de la détention arbitraire, treizième session [décision 1993/264 du Conseil économique et social]	25-29 septembre	Genève	5 E	I (AEF)	T —
142. Comité des droits de l'enfant, neuvième session [résolutions 44/25 et 47/112 de l'Assemblée générale]	25 septembre-13 octobre	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T — Deux sessions par an
143. CNUCED — Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée de procéder à un examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés [résolution 48/171 de l'Assemblée générale]	26 septembre-6 octobre *	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T —
144. Comité scientifique et technique de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, septième session [résolution 44/236 de l'Assemblée générale]	Septembre (1 semaine)	Genève	25 E	I (AArCEFR)	T — Une session par an
145. Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, troisième session ordinaire [résolutions 2029 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	Septembre (1 semaine)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T —
146. UNRWA — Commission consultative [résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale]	Septembre (1 jour)	Vienne	10 G	I (AArF)	T — Une session par an
147. Commission des droits de l'homme — Groupe de travail sur le droit au développement [décision 1993/260 du Conseil économique et social]	Septembre/octobre (2 semaines)	Genève	15 E	I (AArCEFR)	T —
148. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Septembre/octobre (1 séance)	New York	12 E	—	— Trois sessions d'une séance chacune par an

\* La réunion sera précédée d'une réunion de hauts responsables le 25 septembre.

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
149. CNUDCI — Groupe de travail sur les échanges de données informatisées, trentième session [résolution 2928 (XXVII) de l'Assemblée générale]	Troisième trimestre (2 semaines)	Vienne	36 G	I (AA/CEFR)	Deux sessions par an
150. CNUDCI — Groupe de travail des pratiques en matière de contrats internationaux, vingt-quatrième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	Troisième trimestre (2 semaines)	Vienne	36 G	I (AA/CEFR)	Deux sessions par an
151. Commission des stupéfiants — Réunion des chefs des services de répression compétents en matière de drogue des pays de la région de l'Asie et du Pacifique [résolutions 1985/11 et 1988/15 du Conseil économique et social]	Troisième trimestre (1 semaine)	Bangkok	48 G	I (ACFR)	Une session par an
152. Comité des droits de l'homme — Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	9-13 octobre	Genève	9 E	I (AEFR)	Trois sessions par an
153. CNUCED — Commission permanente du développement des secteurs de services : promotion de secteurs de services compétitifs dans les pays en développement, troisième session [décision 398 (XXXVIII) du Conseil du commerce et du développement et résolution 47/183 de l'Assemblée générale]	9-13 octobre	Genève	<sup>b</sup>	I (AA/CEFR)	—
154. Comité des droits de l'enfant — Groupe de travail de présession [résolutions 44/25 et 47/112 de l'Assemblée générale]	16-20 octobre	Genève	5 E	I (AA/CEFR)	Deux sessions par an
155. Comité des droits de l'homme, cinquante-cinquième session [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	16 octobre-3 novembre	Genève	18 E	I (AA/EFRI)	Trois sessions par an
156. CNUCED — Groupe intergouvernemental d'experts du minerai de fer, quatrième session [décision 398 (XXXVIII) du Conseil du commerce et du développement et résolution 47/183 de l'Assemblée générale]	25-27 octobre	Genève	<sup>b</sup>	I (AA/CEFR)	—

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
157. CNUCED Commission permanente des produits de base, quatrième session [décision 398 (XXXVIII) du Conseil du commerce et du développement et résolution 47/183 de l'Assemblée générale]	30 octobre-3 novembre	Genève	<sup>b</sup>	I T (AArCEFR)	—
158. Organe international de contrôle des stupéfiants, cinquante-neuvième session [Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11]	30 octobre-16 novembre	Vienne	13 E	I T (AArEFR)	Deux ou trois sessions par an
159. Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique [résolution 347 (IV) de l'Assemblée générale]	31 octobre-7 novembre	New York	9 E	I (AF)	— Une session par an
160. HCR — Comité exécutif, quarante-sixième session [résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale]	Octobre (1 semaine)	Genève	47 G	I T (AArCEFR)	SR Une session par an
161. UNICEF — Conseil d'administration, troisième session ordinaire [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	Octobre (1 semaine)	New York	36 G	I T (AArCEFR)	—
162. Comité administratif de coordination, seconde session ordinaire [résolution 13 (III) du Conseil économique et social]	Octobre (3 jours)	New York	27 ST	I T (AF)	— Deux sessions par an
163. Réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination [résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale]	Octobre (3 jours)	New York	34 G 27 ST	I T (AArCEFR)	— Une session par an
164. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, trentième session [résolution 2099 (XX) de l'Assemblée générale]	Octobre (2 jours)	New York	13 G	I T (AArCEFR)	— Une session par an

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
165. Conseil spécial de haut niveau de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, quatrième session [résolution 44/236 de l'Assemblée générale]	Octobre (1 jour)	Genève	6 E	I (AArCEFR)	Une session par an
166. Tribunal administratif des Nations Unies [résolution 351 (IV) de l'Assemblée générale]	Octobre/novembre (5 semaines)	New York	7 E	I (AF)	PV <sup>d</sup> Deux sessions par an
167. CNUCED — Groupe intergouvernemental d'experts du tungstène, quatrième session [décision 398 (XXXVIII) du Conseil du commerce et du développement et résolution 47/112 de l'Assemblée générale]	6-10 novembre	Genève	<sup>b</sup>	I (AArCEFR)	—
168. Comité des commissaires aux comptes [résolution 74 (I) de l'Assemblée générale]	8 et 9 novembre	New York	3 E	—	— Deux sessions par an
169. Comité contre la torture, quinzième session [résolution 39/46 A de l'Assemblée générale]	13-24 novembre	Genève	10 E	I (AEFR)	T SR Deux sessions par an
170. CNUCED — Troisième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives [décision 48/442 de l'Assemblée générale]	13-24 novembre	Genève	191 G	I (AArCEFR)	T —
171. Comité des droits économiques, sociaux et culturels — Groupe de travail de présession [résolution 1998/4 du Conseil économique et social]	20-24 novembre	Genève	5 E	I (AEFR)	T — Une session par an
172. Commission des droits de l'homme — Groupe de travail de la détention arbitraire, quatorzième session [décision 1993/264 du Conseil économique et social]	22 novembre- 1er décembre	Genève	5 E	I (AEF)	T —
173. Comité des placements [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	27 novembre	New York	9 E	—	— Quatre réunions par an

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
174. CNUCED — Commission permanente de la coopération économique entre pays en développement, troisième session [décision 398 (XXVIII) du Conseil du commerce et du développement et résolution 47/183 de l'Assemblée générale]	27 novembre-1er décembre	Genève	<sup>b</sup>	I (AArCEFR) T	—
175. Sixième Réunion des États parties à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants [résolution 39/46 A de l'Assemblée générale]	29 novembre	Genève	76 G	I (AEFR) T	SR Une session tous les deux ans
176. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien — Séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien [résolutions 32/40 B et 33/28 de l'Assemblée générale]	29 novembre	New York	23 G	I (AArCEFR) T	PV
177. Commission des droits de l'homme — Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, quarante-septième session [décision 1992/227 du Conseil économique et social]	29 novembre-8 décembre	Genève	5 E	I (AArEF) T	—
178. Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement [résolution 32/197 de l'Assemblée générale]	Novembre (1 jour)	New York	191 G	I (AArCEFR) T	—
179. Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [résolution 1729 (XVI) de l'Assemblée générale]	Novembre (1 séance)	New York	191 G	I (AArCEFR) T	— Une réunion par an
180. Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires au Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés [résolution 1729 (XVI) de l'Assemblée générale]	Novembre (1 séance)	New York	191 G	I (AArCEFR) T	— Une réunion par an



Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
181. Commission des droits de l'homme — Groupe de travail spécial d'experts sur l'Afrique australe [décision 1993/257 du Conseil économique et social]	4-15 décembre	Genève	6 E	I (AEF)	T — —
182. Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses — Sous-Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses, onzième session [résolution 1989/104 du Conseil économique et social]	11-15 décembre	Genève	14 G	I (ACFR)	T — —
183. Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale [résolutions 1273 (XLIII) et 1765 (LIV) du Conseil économique et social]	11-15 décembre	Genève	25 E	I (AEF)	T — —
184. PNUD — Réunion consultative interorganisations [résolution 32/197 de l'Assemblée générale]	Décembre (3 jours)	New York	33 ST	—	— —
185. Commission du désarmement, session d'organisation [résolution S-10/2 de l'Assemblée générale]	Décembre (2 jours)	New York	184 G	I (AA/CEFR)	T PV —
186. CNUDCI — Groupe de travail du Nouvel ordre économique international, dix-neuvième session [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	Quatrième trimestre (2 semaines)	Vienne	36 G	I (AA/CEFR)	T — —
187. Commission des stupéfiants — Réunion des chefs des services de répression compétents en matière de drogues des pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes [résolutions 1987/34 et 1988/15 du Conseil économique et social]	Quatrième trimestre (1 semaine)	Santiago	42 G	I (AEF)	T — —
188. Commission des stupéfiants — Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient [résolution 1776 (LIV) du Conseil économique et social]	Quatrième trimestre	Une capitale de la région	20 G	I (AAR)	T — —
189. Conseil de sécurité [Charte]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AA/CEFR)	T PV —

/ . . .

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
190. Conseil de sécurité — Comité d'experts [décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1re séance, en 1946]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AARCEFR)	SR Selon les besoins
191. Conseil de sécurité — Comité d'experts créé par le Conseil de sécurité à sa 1506e séance	Selon les besoins	New York	15 G	I (AARCEFR)	SR Selon les besoins
192. Conseil de sécurité — Comité d'admission de nouveaux membres [décision prise par le Conseil de sécurité à sa 42e séance, en 1946]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AARCEFR)	SR Selon les besoins
193. Conseil de sécurité — Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors siège du Conseil [décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1625e séance]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AARCEFR)	SR Selon les besoins
194. Conseil de sécurité — Commission créée en application de la résolution 446 (1979)	Selon les besoins	New York	3 G	I (AARCEFR)	SR Selon les besoins
195. Conseil de sécurité — Comité spécial créé en application de la résolution 507 (1982) du Conseil de sécurité	Selon les besoins	New York	4 G	I (AARCEFR)	SR Selon les besoins
196. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït	Selon les besoins	New York	15 G	I (AARCEFR)	SR Selon les besoins
197. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 724 (1991) concernant la Yougoslavie	Selon les besoins	New York	15 G	I (AARCEFR)	SR Selon les besoins
198. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 748 (1992) concernant la Jamahiriya arabe libyenne	Selon les besoins	New York	15 G	I (AARCEFR)	SR Selon les besoins
199. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie	Selon les besoins	New York	15 G	I (AARCEFR)	SR Selon les besoins
200. Conseil de sécurité — Commission ad hoc créée par la résolution 794 (1992) du Conseil de sécurité	Selon les besoins	New York	15 G	I (AARCEFR)	SR Selon les besoins
201. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 841 (1993) concernant Haïti	Selon les besoins	New York	15 G	I (AARCEFR)	SR Selon les besoins
202. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant l'Angola	Selon les besoins	New York	15 G	I (AARCEFR)	SR Selon les besoins

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>			Fréquence
203. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda	Selon les besoins	New York	15 G	I (AARCEFR)	T	SR	Selon les besoins
204. Conseil de sécurité — Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée en application de la résolution 687 (1991)	Selon les besoins	Genève	15 G	I (AARCEFR)	T	SR	Selon les besoins
205. Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 [résolution 808 (1993) du Conseil de sécurité et résolution 47/235 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	La Haye	11 E	I (AF)	T	—	Selon les besoins
206. Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail [résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	34 G	I (AARCEFR)	T	—	Selon les besoins
207. Comité des relations avec le pays hôte [résolution 2819 (XXVI) de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AARCEFR)	T	—	Selon les besoins
208. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien [résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	23 G	I (AARCEFR)	T	SR	Selon les besoins
209. Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine [résolution 194 (III) de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	3 G	I (AF)	T	—	Selon les besoins
210. Comité d'administration des Nations Unies pour le Fonds des Nations Unies pour la Namibie [résolution 44/243 B de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	10 G	I (AEF)	T	—	Selon les besoins
211. Comité des conférences [résolution 43/222 B de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	21 G	I (AARCEFR)	T	—	Selon les besoins
212. CNUCED — Autres conférences et réunions sur les produits de base [décision 7 (I) du Conseil du commerce et du développement]	Selon les besoins (12 semaines au maximum)	Genève	<sup>b</sup>	I (AARCEFR)	T	—	Selon les besoins

...

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
213. CNUCED — Autres groupes de travail, groupes d'étude et groupes d'experts (convoqués dans chaque cas en vertu d'une résolution spéciale)	Selon les besoins (10 semaines au maximum)	Genève	G ou E	I T (AArCEFR)	— Selon les besoins
214. CNUCED — Autres réunions de groupes de travail spéciaux (décision 398 (XXXVIII) du Conseil du commerce et du développement)	Selon les besoins (8 semaines au maximum)	Genève	<sup>b</sup>	I T (AArCEFR)	— Selon les besoins
215. Comité des demandes de réforme de jugements du Tribunal administratif [résolution 957 (X) de l'Assemblée générale]	Si nécessaire	New York	29 G	I T (AArCEFR)	PV Si nécessaire
216. Commission de la science et de la technique au service du développement, deuxième session [décision 1992/218 du Conseil économique et social]	À déterminer (8 jours)	Genève	53 G	I T (AArCEFR)	— Une session tous les deux ans
217. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, quatrième session [résolution 1992/1 du Conseil économique et social]	À déterminer (8 jours)	Vienne	40 G	I T (AArCEFR)	— Une session par an
218. Commission des sociétés transnationales, vingt et unième session [résolution 1913 (LVII) du Conseil économique et social]	À déterminer (8 jours)	Genève	48 G	I T (AArCEFR)	— Une session par an
219. Commission contre l'apartheid dans les sports [résolution 40/64 G de l'Assemblée générale]	À déterminer (7 jours)	New York	15 E	I T (AArCEFR)	— Une session par an
220. Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, treizième session [résolution 1982/67 du Conseil économique et social]	À déterminer (7 jours)	Genève	34 G	I T (AArCEFR)	— Une session par an
221. Comité de la planification du développement, trente et unième session [résolutions 1079 (XXXIX) et 1625 (LI) du Conseil économique et social]	À déterminer (1 semaine)	New York	24 E	I T (AArCEFR)	— Une session par an
222. UNITAR — Conseil d'administration, trente-deuxième session [résolutions 1934 (XVIII) et 47/227 de l'Assemblée générale]	À déterminer (1 semaine)	Genève	28 E	I T (AArEFR)	— Une session par an
223. ONU — Conseil, quarante-deuxième session [résolution 3081 (XXVIII) de l'Assemblée générale]	À déterminer (1 semaine)	Tokyo	28 E	I T (AF)	— Une ou deux sessions par an

...

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer*	Fréquence
224. UNU — Conseil, quarante-troisième session [résolution 3081 (XXVIII)] de l'Assemblée générale]	À déterminer (1 semaine)	Tokyo	28 E	I (AF)	—
225. Réunion des États parties à la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports [résolution 40/64 G de l'Assemblée générale]	À déterminer (1 jour)	New York	43 G	I (AAR/CEFR)	—
226. Première Réunion des États parties à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille [résolution 45/158 de l'Assemblée générale]	À déterminer (1 jour)	New York	À déterminer	I (AAR/CEFR)	SR
227. Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer [résolution 37/66 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	160 G	I (AAR/CEFR)	—
228. Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, trente-sixième session [résolutions 31/133 et 39/125 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	5 G	—	—
229. Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, trente-septième session [résolutions 31/133 et 39/125 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	5 G	—	—
230. Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe [résolution 2431 (XXIII) de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	13 G	I (AEFR)	—
231. Comité de la planification du développement — Groupe de travail I [résolutions 1079 (XXXIX) et 1625 (LI) du Conseil économique et social]	À déterminer	New York	24 E	I (AAR/CEFR)	—
232. Comité de la planification du développement — Groupe de travail III [résolutions 1079 (XXXIX) et 1625 (LI) du Conseil économique et social]	À déterminer	New York	24 E	I (AAR/CEFR)	—

/...

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
233. CNUCED — Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement [résolution 48/169 de l'Assemblée générale]	À déterminer	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T — Une session par an après l'entrée en vigueur de la Convention
234. Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille [résolution 45/158 de l'Assemblée générale]	À déterminer	Genève	14 E	I (AArCEFR)	T SR Une session par an
235. Comité de la planification du développement — Groupe de travail II [résolution 1079 (XXXIX) et 1625 (LI) du Conseil économique et social]	À déterminer	Genève	24 E	I (AArCEFR)	T — Une session par an
236. Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, trente-neuvième session [résolution 1714 (XVI) de l'Assemblée générale]	À déterminer	Rome	42 G	I (AArEF)	T SR Deux sessions par an
237. Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, quarantième session [résolution 1714 (XVI) de l'Assemblée générale]	À déterminer	Rome	42 G	I (AArCEFR)	T — Deux sessions par an
238. CEPALC — Comité plénier, vingt-troisième session [résolution 106 (VI) du Conseil économique et social]	À déterminer	Santiago	42 G	I (AEF)	T — Une session tous les deux ans
239. Réunion entre le secrétariat de l'Organisation de la Conférence islamique et les secrétariats de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes des Nations Unies [résolution 37/4 de l'Assemblée générale]	À déterminer	À déterminer	27 ST	I (AArF)	T — Une session par an
240. Séminaire des Nations Unies pour la région de l'Europe sur la question de Palestine [résolution 48/158 de l'Assemblée générale]	À déterminer	À déterminer	20 E	I (AF)	T —
241. Réunion des représentants du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétariat général de la Ligue des États arabes [résolution 45/82 de l'Assemblée générale]	À déterminer	À déterminer	27 ST	I (AArF)	T — Une session par an

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
242. Conseil mondial de l'alimentation, dix-neuvième session ministérielle [résolution 3348 (XXIX) de l'Assemblée générale]	À déterminer	À déterminer	36 G	I T (AA/CEFR)	Une session par an

B. Liste des organes dont les mandats devront être renouvelés par l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session

Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer <sup>a</sup>	Fréquence
1. Comité spécial de l'océan Indien	À déterminer	New York	44 G	I T (AA/CEFR)	SR
2. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	À déterminer	New York	47 G	I T (AA/CEFR)	—
3. Groupe de travail du financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	À déterminer	New York	9 G	I (AF)	—
4. Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies	À déterminer	New York	À déterminer	I T (AA/CEFR)	—
5. Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés	À déterminer	Genève	3 G	I T (AA/AF)	PV <sup>d</sup>

<sup>a</sup> Les langues dans lesquelles des services d'interprétation (I) seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction (T) seront assurés et des comptes rendus (PV, SR) établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le règlement intérieur.

<sup>b</sup> Ouvert à la participation de tous les États membres de la CNUCED intéressés (résolution 80 (III) de la Conférence, par. 9).

<sup>c</sup> Pour les séances plénières seulement.

<sup>d</sup> En cas d'auditions.

<sup>e</sup> L'usage est de n'établir de comptes rendus sténographiques que pour les séances plénières et les séances de la Première Commission.



C. Projet de calendrier des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, 1995

	Organe	Dates (1995)	Lieu de réunion
1.	OMS – Conseil exécutif, quatre-vingt-quatorzième session	Janvier	Genève
2.	OIT – Conseil d'administration du BIT (et ses commissions et comités), deux cent soixante-deuxième session	13 février-2 mars	Genève
3.	ONUDI – Comité des programmes et des budgets, onzième session	24-28 avril	Vienne
4.	OIT – Conseil d'administration du BIT (et ses commissions et comités), deux cent soixante-troisième session	25 mai-3 juin	Genève
5.	OMM – Congrès, douzième session	30 mai-21 juin	Genève
6.	AIEA – Conseil des gouverneurs – Comité administratif et budgétaire	Mai (1 jour)	Vienne
7.	OMS – Conseil exécutif, quatre-vingt-quinzième session	Mai	Genève
8.	OMS – Assemblée mondiale de la santé, quarante-huitième session	Mai	Genève
9.	UNESCO – Conseil exécutif, cent quarante-sixième session	Mai	Paris
10.	OIT – Conférence générale, quatre-vingt-deuxième session	6-23 juin	Genève
11.	FAO – Conseil, cent septième session	12-23 juin	Rome
12.	ONUDI – Conseil du développement industriel, quatorzième session	19-23 juin	Vienne
13.	OMM – Conseil exécutif, quarante-septième session	22-24 juin	Genève
14.	UIT – Conseil	Juin (2 semaines)	Genève
15.	AIEA – Conseil des gouverneurs	Juin (1 jour)	Vienne
16.	AIEA – Conseil des gouverneurs	12 septembre	Vienne
17.	AIEA – Conférence générale	18-22 septembre	Vienne
18.	AIEA – Conseil des gouverneurs	25 septembre	Vienne
19.	OMPI – Organes directeurs	25 septembre-4 octobre	Genève
20.	FMI/Banque mondiale – Assemblées annuelles des Conseils des gouverneurs	10-12 octobre	Washington
21.	UNESCO – Conseil exécutif, cent quarante-septième session	Octobre	Paris
22.	UNESCO – Conférence générale, vingt-huitième session	Octobre/novembre	Paris
23.	OIT – Conseil d'administration du BIT (et ses commissions et comités) deux cent soixante-quatrième session	2-16 novembre	Genève
24.	FAO – Conseil, cent huitième session	7-9 novembre	Rome
25.	FAO – Conférence, vingt-huitième session	11-30 novembre	Rome
26.	OMI – Assemblée	Novembre (2 semaines)	Londres
27.	AIEA – Conseil des gouverneurs – Comité de la coopération et de l'assistance techniques	Novembre (1 jour)	Vienne
28.	FAO – Conseil, cent neuvième session	1er décembre	Rome
29.	ONUDI – Conférence générale, sixième session	4-8 décembre	Vienne
30.	AIEA – Conseil des gouverneurs	Décembre (1 jour)	Vienne
31.	GATT – Parties contractantes, cinquantième session	Décembre	Genève

/...

ANNEXE II

Propositions de la délégation égyptienne

1. Les propositions présentées par la délégation égyptienne visent, d'une part, à éliminer les lacunes qui compromettent la qualité de la traduction des documents en langue arabe et, d'autre part, à tirer parti des capacités qui existent dans le Service arabe de traduction en permettant au personnel hautement qualifié de manifester sa créativité en jouant un rôle plus actif et plus utile pour le plus grand bien des utilisateurs des documents en langue arabe.
2. Le plan proposé comporte deux phases : premièrement identifier avec précision les lacunes et mettre fin à la pratique consistant à "calquer" la traduction arabe sur les langues étrangères et qui nous cause beaucoup de problèmes, deuxièmement "arabiser" la documentation de l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle soit vraiment utile non seulement aux représentants des gouvernements arabes, mais aussi à tous ceux qui s'intéressent à l'Organisation (universités, instituts, organisations non gouvernementales, etc.).
3. La première phase commencerait avec l'ouverture de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale et se terminerait à la fin de 1995, de manière à coïncider avec la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation.
4. Il s'agirait d'améliorer la qualité des services fournis aux utilisateurs de la documentation grâce à certaines mesures correctrices, parmi lesquelles :
  - a) Supprimer ce que l'on appelle l'autorévision, qui s'est avérée inefficace;
  - b) Mettre fin à la pratique consistant à partager un document entre plusieurs traducteurs, afin d'éviter les incohérences dans la traduction. Dans les cas où cela serait impossible, il faudrait confier la révision à un seul réviseur afin d'harmoniser le choix des termes et le sens qui leur est donné;
  - c) Ne publier aucun document sans s'assurer au préalable de l'uniformité de la terminologie utilisée;
  - d) Renoncer à l'obligation de coller au texte original, en s'attachant plutôt à rendre l'esprit du texte tout en respectant le génie de la langue arabe (comme le font les traducteurs de langue française);
  - e) Ne pas s'attacher à rendre chaque mot d'une langue étrangère par un mot arabe, mais utiliser des périphrases et respecter autant que possible le style de la langue arabe;
  - f) Revoir les termes introduits dans la langue arabe qui ne sont utilisés actuellement que par l'Organisation des Nations Unies et qui n'existent pas dans les dictionnaires;

/...

g) Mettre fin à la pratique consistant à composer la phrase arabe en la calquant sur la structure de la phrase du texte original, ce qui rend le texte arabe lourd, compliqué et, partant, incompréhensible. Il faut autant que possible utiliser des phrases nominales.

5. En résumé, il s'agit de cesser de "calquer" la traduction arabe sur les autres langues en s'inspirant pour cela de l'expérience des traducteurs de langue française, qui rendent l'esprit du texte original tout en faisant en sorte que le texte d'arrivée soit conforme au génie et à la structure du français.

6. Le lancement de la deuxième phase dépendrait des résultats obtenus en 1995. L'objectif de cette phase est d'"arabiser" la documentation de l'Organisation afin qu'elle puisse être exploitée utilement par l'ensemble des pays arabes et par les utilisateurs à tous les niveaux (officiel et privé) et que le lecteur ne sente pas qu'il s'agit d'une traduction. Cette documentation sera alors une source d'enrichissement pour la culture arabe, tout en transmettant clairement le message de l'Organisation des Nations Unies à l'ensemble des sociétés arabes. Les détails de la mise en oeuvre de la deuxième phase pourront être examinés vers la fin de la première phase, c'est-à-dire au cours de la session de fond du Comité des conférences de 1995.

7. Enfin, le succès du plan proposé dépendra de la coopération constructive de tout le personnel compétent du Service arabe de traduction et de sa disponibilité à relever le défi que constituent la promotion et l'amélioration du niveau de la langue arabe de manière générale au sein de l'Organisation des Nations Unies.

-----